

SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE HUIS CLOS À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 12 JANVIER 2021 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivant :
Madame Cathy Roy, présente
Madame Noëlle Hayes, présente
Monsieur Marc-Olivier Désilets, par visioconférence
Monsieur Martin Valcourt, par visioconférence
Monsieur Gilles Valcourt, présent

Sous la présidence de Madame Sylvie Dubé, mairesse, présente

Le poste de conseiller no 3 est vacant

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale, présente sur les lieux.

Le quorum est constaté.

À la suite des directives énoncées par le gouvernement au cours des derniers jours relatifs à la pandémie de la COVID-19 pour les mesures sanitaires et le couvre-feu instauré jusqu'au 8 février 2021, la séance du conseil est tenue à huis clos.

Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil ainsi que la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou sur place.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 1^{er} décembre 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de décembre 2020 et comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 décembre 2020 (information)
 - 5.2.5 Fonds réservés (résolution)
 - 5.3 Résolution pour signatures relatives au compte bancaire (résolution)
 - 5.4 Arrérages des taxes et autres comptes – Dernier avis par lettre recommandée (résolution)
 - 5.5 Vérification comptable année 2020 – Mandat pour service (résolution)
 - 5.6 Employés municipaux :
 - 5.6.1 Directrice générale – Modification contrat de travail : Horaire de travail – télétravail – présence au bureau de la DG et ajout de la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (résolution)

- 5.6.2 Entériner l'embauche de M. Patrick Lauzon – 2^e employé aux travaux publics (résolution)
 - 5.6.2.1 2^e Employé travaux publics - carte de crédit (résolution)
 - 5.6.3 Grille des critères pour bonus annuel 2021 aux pompiers (résolution)
 - 5.7 Conciergerie Hôtel de Ville – Réception offres de services (résolution)
 - 5.8 Programme aide financière – Emploi été étudiant (résolution)
 - 5.9 Journal Haut-St-François – Cotisation 2021 (résolution)
 - 5.10 Lettre d'appui pour le projet RurALTÉRITÉ: mobilisation et connaissance des moyens d'intervention en lutte au racisme en contexte rural (résolution)
 - 5.11 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois de janvier (résolution)
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Municipalité Milan – Service d'urgence municipal 3-1-1 par CITAM (résolution)
 - 6.2 Incendie
 - 6.2.1 Formation Pompier 1 – Nombre de participants / délai pour compléter la formation (résolution)
 - 6.2.2 Affichage à l'interne pour un poste d'officier au sein du Service incendie de Scotstown (résolution) et formation
 - 6.2.3 Étude pour obtenir le Service de pinces de désincarcération par la Ville de Cookshire (résolution)
- 7. Voirie**
- 7.1 Rémi Cloutier - Offre services pour déneigement des cours de l'Hôtel de Ville et garage/caserne (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 Moteur défectueux (puits # 2) – Estimation pour réparation (résolution)
- 9. Urbanisme et développement**
- 9.1 Hydro Québec - Servitude (résolution)
 - 9.2 Vente du 124 chemin de Ditton – Offres reçues et modification des conditions de vente (résolution)
- 10. Loisir et culture**
- 10.1 Remise des sommes prévues au budget 2021 aux organismes à but non lucratif
 - 10.1.1 Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)
 - 10.1.2 Société Développement Scotstown-Hampden (résolution)
 - 10.1.3 L'Événement (résolution)
 - 10.1.4 Cœur Villageois (résolution)
 - 10.1.5 Comité des Saisons (Fête de la Pêche) – en attente (résolution)
 - 10.2 Entériner l'offre de service pour l'entretien de la patinoire – Charles Chrétien (résolution)
 - 10.3 Aide financière « Joues rouges » – Conseil Sport Loisirs de l'Estrie - Achat matériaux (résolution)
 - 10.4 Programme d'aide financière « Initiative de tourisme hivernal » (résolution)
 - 10.5 La Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec (résolution)
- 11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**
- 11.1 Transport de personnes HSF – Autorisation pour la cotisation 2021 (résolution)
 - 11.2 _____
 - 11.3 _____
- 12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**
- 13. Fin de la rencontre (résolution)**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Madame Sylvie Dubé, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

La séance est tenue à huis clos en raison des mesures sanitaires sont mises en place pour respecter les exigences de la Santé publique du Québec et du gouvernement ainsi que le couvre-feu.

2021-01-001

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que l'ordre du jour remis aux membres du conseil est accepté avec l'ajout du point suivant :

11.2 Affiches de CSN installées sur les poteaux d'Hydro Québec au centre de la ville

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 (résolution)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire et la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2021-01-002

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire et la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 et qu'ils soient adoptés.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Aucune question n'a été reçue.

5. Administration et finances

5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités

Les membres du conseil expliquent chacun leur tour qu'il n'y a aucune information supplémentaire depuis l'atelier du 11 janvier dernier à l'exception des conseillères, Mesdames Cathy Rot et Noëlle Hayes, voici un résumé :

Madame Cathy Roy, conseillère, informe les membres du conseil du dossier de préparation de la Fête de la Pêche et d'un possible changement au niveau de la gestion de cet événement. Le comité Loisirs Hampden-Scotstown a procédé au cours du mois de décembre à la distribution de poinsettias aux personnes âgées seules ainsi que les cadeaux de Noël aux enfants. La préparation de l'animation pour la semaine de relâche est en cours.

Madame Sylvie Dubé, mairesse, explique que l'école Saint-Paul doit profiter de la patinoire. L'ouverture de la piste de ski de fond a débuté. Les gens sont satisfaits.

Madame Noëlle Hayes, conseillère, demande de faire une vérification avec le responsable de l'entretien de la patinoire si les lumières qui sont allumées pendant la nuit servent lors de l'arrosage de la glace.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 1^{er} décembre 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2021-01-003

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 6 582,39 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

7232	Rolfe, Roger	Services de trappeurs	100,00 \$
7254	Centre D'extincteur SL	Incendie : location machine boyau	86,23 \$
7255	Veolia	Poste de chlore : produits chimiques	73,40 \$
7256	CDTEC Calibration	Vérification et calibration détecteurs gaz	763,15 \$
7260	Beauchesne Daniel	Projet Chaumière : transport palettes paille	195,00 \$
7261	CSE Incendie et Sécurité	Incendie : vérification appareils respiratoires	1 077,09 \$
7262	Centre d'Extincteurs SL	Vérification et inspection bouteille d'air	1 637,92 \$
7263	Caméra Alarme Semrala	Hôtel de Ville : Installation intercom	537,51 \$
7264	B.M.P. Électrique	Poste pompage Victoria	190,86 \$
	Robert Johanne	Hôtel Ville : frais de conciergerie 1 semaine janvier	90,92 \$
	Garage JB Laroche Inc.	Incendie : réparation fuite camion 205	832,28 \$
	Charles Chrétiens	Patinoire : remboursement pelles	75,85 \$
	Ressorts Charland Sherbrooke inc.	Incendie : Pièces réparation camions #205	622,18 \$
		TOTAL :	6 582,39 \$

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de décembre 2020 et comptes courants à payer (résolution)

7232	Rolfe, Roger	Services de trappeurs	100,00 \$
7233	Prévost Marie Pierre – Desjardins du Ht-St-F	Certificat épargne-étude nouveau-né :1 000,00 \$ Pour Axelle	
7234	Legendre Sara-Maude – Desjardins du Ht-St-F	Certificat épargne-étude nouveau-né :1 000,00 \$ Pour Charles	
7235	L'Heureux Stéphane et	Crédit rénovation	96,16 \$

Bédard Mélissa

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

7236	Lachance Pauline	Crédit rénovation	156,38 \$
7237	Legendre Sylvain et Fréchette Suzanne	Crédit rénovation	123,73 \$
7238	Jacques Alexandre et Roy Marie-Claude	Crédit rénovation	242,32 \$
7239	Valcourt Alain et Jacqueline Mathieu	Crédit rénovation	116,54 \$
7240	Valcourt Alain et Jacqueline Mathieu	Crédit rénovation	191,06 \$
7241	Quesnel Anne-Marie et Bouthillette Danick	Crédit rénovation	307,48 \$
7242	Legendre Pierrick, P.-Davis Vanessa et Legendre Donald	Crédit rénovation	203,22 \$
7243	Asselin Érie et Quirion Sonia	Crédit rénovation	304,38 \$
7244	Provost Maurice	Crédit rénovation	206,47 \$
7245	Fréchette Brian et Bernard Isabelle	Crédit rénovation	303,86 \$
7246	Dépanneur Victoria	Crédit rénovation	1 049,34 \$
7247	9253-8131 Québec Inc.	Crédit rénovation	414,12 \$
7248	CMP Mayer	Incendie : combinaison de combat	3 773,77 \$
7249	Transport Guillette et Fr.	Voirie : gravier et terre et travaux	4 409,29 \$
7250	Fonds d'inf. territoire	Frais : avis de mutation	12,10 \$
7251	Centre rénov. G. Doyon	Patinoire : clés	10,35 \$
7252	Solutek	Ordinateur : réparation ordi DG et achat 3 ordinateurs	2 767,84 \$
7253	Construction DJL	Voirie : pierres 2,5 mm abrasif	1 200,30 \$
7254	Centre D'extincteur SL	Incendie : location machine boyau	86,23 \$
7255	Veolia	Poste de chlore : produits chimiques	373,40 \$
7256	CDTEC Calibration	Vérification et calibration détecteurs gaz	763,15 \$
7257	Transport Robert Verret	Voirie : transport pierres avec abrasif	561,93 \$
Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD)			
Visa	Frais poste et voirie : essence		292,88 \$
Visa	Voirie : carburant pour camion et pour patinoire		133,50 \$
Visa	Voirie : drill, huile / bureau : frais de poste : Info-Scotstown, lettres recommandées, achat timbres, repas pour membres du conseil et employés / aqueduc : ciment pour fissures		739,41 \$
Bell	Station épuration		82,14 \$
Bell	Garage municipal et caserne		94,81 \$
Bell	Poste chlore		82,14 \$
Bell	Bureau municipal - 2e ligne		93,58 \$
Bell	Poste chlore		82,14 \$
Bell	Station épuration		82,14 \$
Bell	Bureau municipal - 2e ligne		93,58 \$
Bell	Garage municipal et caserne		94,80 \$
	Sous-total – Bell : 705,33 \$		
Hydro Québec	Éclairage des rues		572,56 \$
Hydro Québec	Parc – Raccord. bâtiment chaumière		449,75 \$
Hydro-Québec	Hôtel de ville : chauffage et électricité		635,66 \$
Hydro-Québec	Poste de chlore		1 443,17 \$
Hydro-Québec	Station pompage 157 Victoria Ouest		68,34 \$
Hydro-Québec	Garage municipal		1 608,63 \$
Hydro-Québec	Parc Chalet (La Relève)		220,52 \$
Hydro-Québec	Bloc sanitaire		156,89 \$
Hydro-Québec	Station épuration 63 Victoria Est		36,92 \$
Hydro-Québec	Station épuration		843,72 \$
Hydro-Québec	Station pompage des Peupliers		34,99 \$
Hydro-Québec	Station pompage 2 Victoria Est		657,49 \$
Hydro-Québec	Hôtel de ville		1 736,67 \$
Hydro-Québec	Parc 11 rue du Parc		29,29 \$
Hydro-Québec	Éclairage public		591,65 \$
Hydro-Québec	Hôtel de Ville		877,68 \$
Hydro-Québec	Hôtel de Ville et chauffage		635,66 \$
	Sous-total Hydro : 10 599,59 \$		

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

Revenu Canada	Déductions employeur - Décembre	1 955,79 \$
Revenu Québec	Déductions employeur - Décembre	4 477,33 \$
Salaires nets payés du 1 ^{er} décembre au 31 décembre 2020 :		12 864,25 \$
Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 12 janvier 2021		
7258	Pompes R. Fontaine Travaux puits # 2 et moteur et pompe + poste pompage : flotte	10 040,37 \$
7259	Fonds d'inf. territoire Frais : avis de mutation	36,30 \$
7260	Beauchesne Daniel Projet Chaumière : transport palettes paille	195,00 \$
7261	CSE Incendie et Sécurité Incendie : vérification app. respiratoires	1 077,09 \$
7262	Centre d'Extincteurs SL Vérification et insp. bouteille d'air	1 637,92 \$
7263	Caméra Alarme Semrala Hôtel de Ville : Installation intercom	537,51 \$
7264	B.M.P. Électrique Poste pompage Victoria	190,86 \$
Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD ou remboursements)		
Association Coop. Agr. La Patrie	Voire : boulons, diluant à peinture et pinceaux	174,55 \$
Communication Plus	Réseau et temps radio FM Voirie et bureau	938,16 \$
Municipalité de Hampden	Entretien d'hiver - 2/5 = 20 %	3 150,00 \$
Services San. Denis Fortier	Décembre Collecte et transport : déchets - récupération	3 792,97 \$
Beauchesne Gaétan	Supervision et travaux publics : 43 h	559,00 \$
Groupe Ultima Inc.	Assurances municipales 2021	31 857,00 \$
Robert Johanne	Hôtel Ville : frais de conciergerie 1 semaine janvier	90,92 \$
Valoris / Régie Intermunicipale	Site enfouissement et redevances	2 465,23 \$
Cloutier, Rémi	Entretien d'hiver - 2/5 = 20 %	4 897,94 \$
Pièces d'auto Angus	Voire : filtres	214,23 \$
Garage JB Laroche Inc.	Incendie : réparation fuite camion 205	832,28 \$
Eurofins EnvironexX	Eau usées : analyse de l'eau potable et usée	308,13 \$
Maçonnex	Chaumière : mortier	317,41 \$
Charles Chrétiens	Patinoire : remboursement pelles	75,85 \$
Ressorts Charland Sherbrooke	Incendie : Pièces réparation camion #205	622,18 \$
	Grand total :	120 228,19 \$

2021-01-004

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2021-01-005

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de janvier 2021 à la somme de 13 970 \$:

# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total		180,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	50,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	225,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	200,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total		875,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	40,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	200,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	200,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	100,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
Sous-total		2 290,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-330-00-525	Entretien et réparation véhicules	400,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	200,00 \$
Sous-total		1 900,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	500,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		7 725,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	200,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	150,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	150,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	100,00 \$
Sous-total		1 000,00 \$
TOTAL	TOTAL:	13 970,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 décembre 2020 (information)

Le rapport provisoire des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 décembre 2020 a été transmis aux membres du conseil par courriel le 12 janvier 2021 quelques heures avant la séance du conseil.

Étant donné que les comptes du mois de décembre 2020 ne sont pas tous reçus, un rapport final au 31 décembre 2020 sera remis lors du prochain atelier.

5.2.5 Fonds réservés (résolution)

Considérant que certains montants prévus au budget 2020 n'ont pas été dépensés;

2021-01-006

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les montants suivants prévus aux prévisions budgétaires 2020 soient transférés en fonds réservés :

- . Poste budgétaire : 02-110-00-131 : 385,56 \$
- . Poste budgétaire : 02-110-00-133 : 192,78 \$
- . Poste budgétaire : 02-470-00-446 : 8 000 \$ somme prévue pour la vidange des étangs de boue
- . Poste budgétaire : 03-010-00-000 : 2 000 \$ somme prévue pour achat de terrain
- . Poste budgétaire : 03-310-00-001 : 6 500 \$ somme prévue pour immobilisation - Divers
- . Poste budgétaire : 03-310-00-444 : 20 000 \$ somme prévue pour Aqueduc – Compteurs d'eau
- . Poste budgétaire : 03-310-00-522 : 39 000 \$ somme prévue pour immobilisation de l'Hôtel de Ville
- . Poste budgétaire : 03-310-00-712 : 10 000 \$, somme prévue pour des travaux d'infrastructures Programme PIQM/PRIMEAU (des réseaux d'aqueduc, égout et chaussée)

ADOPTÉE

5.3 Résolution pour signatures relatives au compte bancaire (résolution)

2021-01-007

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les signataires autorisés au compte de la Ville de Scotstown détenu à la caisse Desjardins du Haut-Saint-François sont :

Sylvie Dubé, mairesse

Ou

Marc-Olivier Désilets, maire suppléant

Et Monique Polard, directrice générale;

Que deux (2) signatures sont requises en tout temps pour la gestion du compte.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

ADOPTÉE

5.4 Arrérages des taxes et autres comptes – Dernier avis par lettre recommandée (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a déjà transmis au cours du mois de novembre 2020 un avis de rappel aux propriétaires ayant des sommes dues envers la municipalité;

Considérant que la Ville ne peut se permettre de perdre des sommes lui étant dues en raison des délais de prescription et qu'elle doit établir une politique égale pour tous les contribuables;

Considérant que la Ville doit transmettre à la MRC du Haut-St-François au plus tard le 15 mars prochain, la liste des propriétés qui seront vendus pour les taxes au mois de juin 2021;

Considérant que la MRC du Haut-St-François facturera des frais importants pour les dossiers reçus;

2021-01-008

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la Ville de Scotstown transmette un dernier avis de rappel par lettre recommandée avec les frais applicables aux contribuables suivants :
. Ceux dont le compte de taxes des années 2019 et 2020 ayant un solde plus élevé que cinquante dollars (50 \$) ;
. Ainsi que tous autres comptes (permis, droits mutations immobilières, etc.) ayant un solde plus élevé que cinquante dollars (50 \$) ;

Ces contribuables devront acquitter le montant inscrit sur la lettre accompagnant l'avis de rappel au plus tard le 28 février 2021, sans quoi leur dossier sera envoyé à la MRC du Haut-St-François pour la vente pour taxes.

ADOPTÉE

2021-01-009

5.5 Vérification comptable année 2020 – Mandat pour service (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

QUE la Ville de Scotstown mandate la firme Raymond Chabot Grant Thorton pour effectuer la vérification et le rapport financier de l'année 2020 selon l'offre reçue par courriel le 22 décembre 2020 :

Le coût des honoraires pour l'audit s'élève au montant de 9 250 \$ taxes en sus, selon l'estimation plus les frais suivants :

. Préparation des déclarations d'impôt : 325 \$ taxes en sus;

. Compléter les informations pour le programme du MTQ : 225 \$ taxes en sus;

. Saisir les données budgétaires dans SESAM : 350 \$ taxes en sus;

Et l'ajout de l'audit du rapport des matières recyclables.

Les factures d'honoraires tiennent compte des faits suivants :

. Les structures comptables, la nature et le volume des activités demeureront les mêmes que ceux de l'exercice précédent;

. La préparation par le personnel de la municipalité des feuilles de travail, d'analyses et des travaux préparatoires nécessaires à l'audit, tel que décrit dans la liste des travaux préparatoires qui auront été expédiés au préalable;

. Tous les éléments qui ne respecteront pas ces conditions seront discutés avec la directrice générale, avant de poursuivre les dossiers. Une facture additionnelle pourrait être produite à la suite de l'entente négociée.

ADOPTÉE

5.6 Employés municipaux :

5.6.1 Directrice générale – Modification contrat de travail : Horaire de travail – télétravail – présence au bureau de la DG et ajout de la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (résolution)

2021-01-010

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le contrat de travail de la directrice générale soit modifié afin d'inclure automatiquement le paiement annuel de la cotisation à l'Association des directeurs généraux du Québec par la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.6.2 Entériner l'embauche de M. Patrick Lauzon – 2^e employé aux travaux publics (résolution)

Considérant l'affichage d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un employé aux travaux publics;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu quelques curriculum vitae et des entrevues ont été effectués avec des candidats;

2021-01-011

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Ville de Scotstown entérine l'embauche de Monsieur Patrick Lauzon en date du 12 décembre 2020 pour le secteur des travaux publics, au poste de 2^e employé et pour une permanence pour un horaire de 40 heures par semaine;

Qu'un contrat de travail sera signé pour la période de probation et stipulant toutes les conditions de l'emploi.

ADOPTÉE

5.6.2.1 2^e Employé travaux publics - carte de crédit (résolution)

2021-01-012

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la demande d'une carte de crédit auprès de Desjardins Caisse des Hauts-Boisé au montant maximum de 500 \$ maximum pour l'achat de carburant et produits ou fournitures pour les secteurs de voirie, aqueduc, égout et service incendie.

Cette carte de crédit sera remise à Monsieur Lauzon, 2^e employé aux travaux publics.

La directrice générale est mandatée pour faire la demande auprès de l'institution financière et de faire la gestion pour le paiement des dépenses effectuées par la carte de crédit.

ADOPTÉE

5.6.3 Grille des critères pour bonus annuel 2021 aux pompiers (résolution)

2021-01-013

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal fixe au montant de 450 \$ maximum le bonus annuel de l'année 2021 remis à chacun des pompiers. Ce montant sera remis à la suite d'une évaluation de chacun des pompiers au début de l'année 2022.

Que les membres du conseil acceptent la grille établissant les critères et les pourcentages de rendement pour les secteurs définis relatifs au montant du bonus de l'année 2021 que les pompiers peuvent obtenir.

Cette grille sera transmise à chacun des pompiers au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

5.7 Conciergerie Hôtel de Ville – Réception offres de services (résolution)

Considérant qu'une offre a été diffusée pour les services contractuels de conciergerie de l'Hôtel de Ville pour l'année 2021 et pouvant être renouvelée;

Considérant que la ville a reçu deux (2) offres;

2021-01-014

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal mandate la mairesse et la directrice générale à effectuer une entrevue avec la personne ayant déposé l'offre contractuelle la plus basse reçue, et qu'une demande de référence soit également demandée.

À la suite de l'entrevue et des références reçues, si la personne satisfait les exigences du conseil municipal, les services proposés par cette personne seront retenus.

Advenant qu'à la suite de ce processus, les exigences ne répondent aux besoins de la ville, la personne ayant déposé la deuxième offre sera rencontrée.

ADOPTÉE

5.8 Programme aide financière – Emploi été étudiant (résolution)

Considérant que le conseil municipal souhaite mettre en place un service pour aider les organismes locaux lors de l'organisation de leurs activités au cours de la période estivale;

Considérant que la Ville de Scotstown a toujours beaucoup de petits travaux à effectuer sur les différents terrains municipaux en période estivale afin de maintenir une qualité des lieux;

Considérant que la Ville de Scotstown est gestionnaire de la piste cyclable du Marécage des Scots et propriétaire du Parc Walter-MacKenzie et que ces 2 sites sont contigus;

Considérant que des travaux pour la protection de l'environnement et l'aménagement de ces sites exigent une maintenance accrue en période estivale ;

Considérant que l'augmentation de la clientèle augmente d'année en année pour la pratique de sport individuel ou en famille, telle que le vélo, randonnée pédestre surtout en période de pandémie;

Considérant que plusieurs travaux d'entretien et d'amélioration des sites pour la protection de l'environnement et des travaux pour offrir des connaissances de la faune et la flore qui habitent ce territoire aux usagers peuvent être une bonne source de connaissances pour les étudiants;

Attendu que le conseil municipal souhaite encourager l'embauche d'étudiants pour leur fournir une expérience de travail ;

Pour ces motifs,

2021-01-015

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la Ville de Scotstown dépose une demande dans le cadre du Programme Emploi Été Canada pour l'embauche de deux (2) étudiants pour la période estivale selon les critères admissibles au nom de la Ville de Scotstown.

Madame Monique Polard, directrice générale, est mandatée par le conseil municipal pour faire ladite demande et signer tous les documents relatifs à ce dossier au nom de la Ville de Scotstown.

Madame Polard, directrice générale, est également mandatée pour effectuer une demande dans le cadre de ce même programme pour l'embauche de deux (2) étudiants pour la période estivale selon les critères admissibles au nom de la Société de Développement Scotstown-Hampden.

La Ville de Scotstown sera responsable du traitement des paies des employés des 2 organismes et mandat est donnée à la directrice générale.

ADOPTÉE

- 2021-01-016
- 5.9 **Journal Haut-St-François – Cotisation 2021 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.
- Que la ville contribue financièrement au Journal Le Haut-St-François pour l'année 2021, au de 574,80 \$.
- ADOPTÉE**
- 5.10 **Lettre d'appui pour le projet RurALTÉRITÉ: mobilisation et connaissance des moyens d'intervention en lutte au racisme en contexte rural (résolution)**
Attendu que la CDC du Haut-Saint-François travaille à l'implantation du projet RurALTÉRITÉ;
- Attendu que ce projet découle de la concertation en diversité culturelle du Haut-Saint-François, coordonnée actuellement par la CDC du Haut-Saint-François;
- Attendu que le projet vise à mobiliser les organisations du Haut-Saint-François, à documenter les problématiques liées au racisme et à la diversité culturelle et à l'accueil des personnes immigrantes dans le Haut-Saint-François, à organiser des activités d'appropriation des problématiques liées au racisme et à la diversité culturelle adaptées au contexte de la ruralité et finalement, à planifier les actions futures en lutte au racisme sur le territoire du Haut-Saint-François;
- Attendu que pour l'instauration de ce projet, la CDC du Haut-Saint-François dépose une demande de financement au Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte au racisme;
- 2021-01-017
- SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu
- Que la Ville de Scotstown appuie le projet soumis par la CDC du Haut-Saint-François, car ce projet est essentiel et nécessaire pour renforcer la capacité des organisations et des communautés du Haut-Saint-François à lutter contre les racines du racisme et de la discrimination dans le domaine de l'emploi et de la participation sociale ainsi que pour nous doter de données probantes sur la réalité des personnes issues de la diversité culturelle dans le Haut-Saint-François;
- Que ce projet puisse contribuer à avoir une culture de solidarité forte entre les citoyens, les citoyennes, les organismes et les municipalités et que cela permettra aussi d'avoir une vision d'avenir partagée et rassembleuse dans laquelle chaque acteur sait qu'il a un rôle à jouer et qui guide les actions de tous.
- Que ces changements souhaités par le Haut-Saint-François pourront être favorisés par ce projet rempli d'audace, de solidarité et qui promeut l'égalité entre tous et toutes.
- ADOPTÉE**
- 5.11 **Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois de janvier (résolution)**
Les membres du conseil et la directrice générale sont autorisés à participer aux rencontres des comités pour les dossiers en cours.
6. **Sécurité publique**

6.1 Municipalité Milan – Service d’urgence municipal 3-1-1 par CITAM (résolution)

Considérant que la Municipalité de Milan désire rendre le service 3-1-1 disponible à la téléphonie cellulaire et elle a confié ce mandat à CITAM;

Considérant que les centres d’interconnexion cellulaires (tours cellulaires) couvrent plus d’une municipalité, la Municipalité de Milan doit demander une autorisation aux municipalités environnantes avec qui la connexion est partagée. Il faut savoir que la première municipalité à programmer le 3-1-1 dans la tour cellulaire partagée recevra les appels associés à cet indicatif (3-1-1);

Considérant qu’en contrepartie et s’il y a lieu, la Municipalité de Milan s’engage à transférer les appels provenant du service 3-1-1 cellulaire, qui pourraient être destinés à la municipalité de Scotstown;

2021-01-018

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Qu’après avoir pris connaissance des présentes explications, la Ville de Scotstown donne son accord à la Municipalité de Milan et aux fournisseurs de services en télécommunication afin que les tours cellulaires partagées avec notre ville soient programmées de sorte que les appels 3-1-1 provenant des appareils cellulaires soient acheminés à la municipalité de Milan tant que la Ville de Scotstown n’aura pas son propre service d’appel 3-1-1.

La présente résolution est envoyée à CITAM, organisation mandatée par la Municipalité de Milan pour le représenter auprès des fournisseurs de services en télécommunication et copie à la Municipalité de Milan.

ADOPTÉE

6.2 Incendie

6.2.1 Formation Pompier 1 – Nombre de participants / délai pour compléter la formation (résolution)

2021-01-019

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que deux (2) pompiers volontaires de la Ville de Scotstown soient Messieurs Marc-André Lapierre-Lagacé et Timmy Philippon suivent la formation Pompier 1, débutant au cours du mois de février prochain à Cookshire.

Ces personnes devront signer la lettre d’engagement pour confirmer les conditions établies par le conseil municipal pour suivre cette formation.

La ville déboursera les coûts d’inscription, le matériel exigé, les frais d’examen ainsi que le temps de la formation aux pompiers, les frais de déplacement et de repas sur pièces justificatives.

Le covoiturage est suggéré.

ADOPTÉE

6.2.2 Affichage à l’interne pour un poste d’officier au sein du Service incendie de Scotstown (résolution) et formation

Considérant que le conseil municipal estime que le service incendie de la Ville de Scotstown est essentiel pour la protection des citoyens et des biens sur le territoire;

Considérant qu’il est opportun que le directeur incendie peut avoir une équipe de pompiers volontaires dynamique et puisse avoir une collaboration et une aide des officiers;

Considérant que parmi l'équipe des pompiers volontaires, certains pompiers puissent avoir le goût de devenir officier et remplir plus de responsabilités par un tel poste;

2021-01-020

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal procède à un affichage interne pour inviter les pompiers volontaires qui sont intéressés à un poste d'officier au sein du Service incendie de Scotstown à remettre leur candidature par écrit au directeur incendie (ou à la directrice générale) au plus tard le 25 janvier 2021.

Le candidat retenu aura l'obligation de suivre la formation « Officier non-urbain » dans un délai de 48 mois à compter de sa nomination.

ADOPTÉE

6.2.3 **Étude pour obtenir le Service de pinces de désincarcération par la Ville de Cookshire (résolution)**

2021-01-021

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal mandate Madame Monique Polard, directrice générale, à communiquer avec le représentant de la Ville de Cookshire pour une possible entente intermunicipale relative au service de pinces de désincarcération pour le territoire de Scotstown.

Un suivi sera fait lors du prochain atelier.

ADOPTÉE

7. **Voirie**

7.1 **Rémi Cloutier - Offre services pour déneigement des cours de l'Hôtel de Ville et garage/caserne (résolution)**

2021-01-022

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte l'offre de Monsieur Rémi Cloutier en date du 15 novembre 2020 concernant le déneigement des cours de l'Hôtel de Ville et du garage municipal et caserne pour l'hiver 2020-2021 au montant de 1 000 \$ plus les taxes pour les deux cours.

ADOPTÉE

8. **Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

8.2 **Moteur défectueux (puits # 2) – Estimation pour réparation (résolution)**

Considérant que le conseil a dû faire effectuer des travaux au puits no. 2 le 17 décembre dernier, car des défauts de la pompe et/ou du moteur avaient été décelés et que le puisage d'eau était complètement arrêté;

Considérant que le conseil avait autorisé le remplacement de ces équipements par des équipements neufs;

Considérant qu'une inspection a été effectuée sur les équipements enlevés et que les informations reçues indiquent que la pompe est fonctionnelle, mais que le moteur est défectueux;

Considérant que Pompe R. Fontaine a soumis une estimation pour un moteur et la main-d'œuvre en date du 8 janvier 2021 au montant de 2 590 \$ plus les taxes;

2021-01-023

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte l'estimation du 8 janvier 2021, no 17517 de Pompe R. Fontaine pour le moteur Grundfos 10Hp 575V 6'' et la main-d'œuvre au montant de 2 590 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

9. Urbanisme et développement

9.1 Hydro Québec - Servitude (résolution)

ATTENDU QUE la Ville a signé des ententes d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur de HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA le 1er octobre 2019, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Ville et étant connu et désigné comme le(s) lot(s) 4 774 184 et 4 774 756 du Cadastre du Québec, (*ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale*) circonscription foncière de Compton, le tout étant plus précisément décrit à la description technique produite par Dominique JEAN, arpenteur-géomètre, sous sa minute 4554 (ci-après nommé la « description technique »).

2021-01-024

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

QUE la Ville accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA contre une partie du/des lot(s) 4 774 184 et 4 774 756 Cadastre du Québec appartenant à la Ville (*ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale*).

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée est dûment approuvé par les présentes.

QUE Madame Sylvie DUBÉ, mairesse, et Madame Monique POLARD, directrice générale, de la Ville soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

ADOPTÉE

9.2 Vente du 124 chemin de Ditton – Offres reçues et modification des conditions de vente (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a mis en vente l'immeuble situé au 214, chemin de Ditton, Scotstown, avec la condition d'une construction d'une résidence permanente;

Considérant qu'au cours des dernières semaines, la ville a reçu deux (2) offres d'achat avec des conditions autres que celles adoptées par le conseil municipal;

2021-01-025

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil communique avec la personne ayant fait la première offre pour l'informer de la réglementation en vigueur obligeant la construction d'une résidence comme bâtiment principal avant la construction de tout autre bâtiment et qu'un délai de trois (3) ans peut être offert pour la réalisation de la construction de la résidence;

Que la personne a un délai de 15 jour ouvrable à compter de la réception de cette offre pour rendre une réponse écrite.

Qu'advenant que cette personne refuse ces conditions, ces mêmes conditions seront offertes à la personne ayant fait la 2^e offre avec un délai de 15 jours ouvrables à compter de la réception de cette offre pour rendre une réponse écrite.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Remise des sommes prévues au budget 2021 aux organismes à but non lucratif

10.1.1 Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)

2021-01-026

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Loisirs Hampden-Scotstown » pour l'année 2021 au montant de 6 200 \$ (soit la somme de 7 500 \$ prévue aux prévisions budgétaires 2021 moins la somme 1 300 \$ qui est directement remis à l'organisme responsable de la Fête de la Pêche, le Comité des saisons).

Que le conseil municipal informe les responsables de cet organisme que l'organisme doit remettre à la municipalité au plus tard le 30 septembre 2021, les documents suivants :

- . copie de sa charte et de ses règlements généraux si des modifications ont été faites au cours de l'année;
- . le bilan financier 2021, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 en incluant également ses prévisions jusqu'au 31 décembre 2021;
- . la demande d'aide financière pour l'année 2022 si l'organisme souhaite une aide financière.

Que ces informations seront essentielles pour le conseil municipal afin de lui permettre d'établir toutes contributions financières lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 2022.

ADOPTÉE

10.1.2 Société Développement Scotstown-Hampden (résolution)

2021-01-027

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Société Développement Scotstown-Hampden » pour l'année 2021 au montant de 7 000 \$, la somme prévue aux prévisions budgétaires 2021.

Que le conseil municipal informe les responsables de cet organisme que l'organisme doit remettre à la municipalité au plus tard le 30 septembre 2021, les documents suivants :

- . copie de sa charte et de ses règlements généraux si des modifications ont été faites au cours de l'année;
- . le bilan financier 2021, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 en incluant également ses prévisions jusqu'au 31 décembre 2021;
- . la demande d'aide financière pour l'année 2022 si l'organisme souhaite une aide financière.

Que ces informations seront essentielles pour le conseil municipal afin de lui permettre d'établir toutes contributions financières lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 2022.

ADOPTÉE

- 2021-01-028** **10.1.3** **L'Événement (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.
- Que la ville contribue financièrement à l'organisme « L'Événement » pour l'année 2021 au montant de 1 300 \$, la somme prévue aux prévisions budgétaires 2021.
- Que le conseil municipal informe les responsables de cet organisme que l'organisme doit remettre à la municipalité au plus tard le 30 septembre 2021, les documents suivants :
- . copie de sa charte et de ses règlements généraux si des modifications ont été faites au cours de l'année;
 - . le bilan financier 2021, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 en incluant également ses prévisions jusqu'au 31 décembre 2021;
 - . la demande d'aide financière pour l'année 2022 si l'organisme souhaite une aide financière.
- Que ces informations seront essentielles pour le conseil municipal afin de lui permettre d'établir toutes contributions financières lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 2022.
- ADOPTÉE**
- 2021-01-029** **10.1.4** **Cœur Villageois (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.
- Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Cœur villageois » pour l'année 2021 au montant de 8 000 \$, la somme prévue aux prévisions budgétaires 2021.
- Que le conseil municipal informe les responsables de cet organisme que l'organisme doit remettre à la municipalité au plus tard le 30 septembre 2021, les documents suivants :
- . copie de sa charte et de ses règlements généraux si des modifications ont été faites au cours de l'année;
 - . le bilan financier 2021, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 en incluant également ses prévisions jusqu'au 31 décembre 2021;
 - . la demande d'aide financière pour l'année 2022 si l'organisme souhaite une aide financière.
- Que ces informations seront essentielles pour le conseil municipal afin de lui permettre d'établir toutes contributions financières lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 2022.
- ADOPTÉE**
- 2021-01-030** **10.1.5** **Comité des Saisons (Fête de la Pêche) (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.
- Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Comité des Saisons », responsable de la Fête de la Pêche, pour l'année 2021 au montant de 1 300 \$, somme provenant du montant qui avait indiqué dans le poste budgétaire 02-702-90-970 des prévisions budgétaires 2021.
- Advenant que cet événement n'a pas lieu pour quelconques raisons ou qu'il n'y ait pas d'ensemencement de poissons au cours des mois de mai à juin 2021, le conseil n'accordera aucune aide financière à l'organisme en 2022.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

Que le conseil municipal informe les responsables de cet organisme que l'organisme doit remettre à la municipalité au plus tard le 30 septembre 2021, les documents suivants :

- . copie de sa charte et de ses règlements généraux si des modifications ont été faites au cours de l'année;
- . le bilan financier 2021, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 en incluant également ses prévisions jusqu'au 31 décembre 2021;
- . la demande d'aide financière pour l'année 2022 si l'organisme souhaite une aide financière.

Que ces informations seront essentielles pour le conseil municipal afin de lui permettre d'établir toutes contributions financières lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 2022.

ADOPTÉE

Les membres du conseil acceptent d'ajouter le point suivant :

Sentiers des Écossais (résolution)

2021-01-031

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Sentiers des Écossais » pour l'année 2021 au montant de 1 000 \$, la somme prévue aux prévisions budgétaires 2021.

Que le conseil municipal informe les responsables de cet organisme que l'organisme doit remettre à la municipalité au plus tard le 30 septembre 2021, les documents suivants :

- . copie de sa charte et de ses règlements généraux si des modifications ont été faites au cours de l'année;
- . le bilan financier 2021, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 en incluant également ses prévisions jusqu'au 31 décembre 2021;
- . la demande d'aide financière pour l'année 2022 si l'organisme souhaite une aide financière.

Que ces informations seront essentielles pour le conseil municipal afin de lui permettre d'établir toutes contributions financières lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 2022.

ADOPTÉE

10.2 Entériner l'offre de service pour l'entretien de la patinoire – Charles Chrétien (résolution)

Considérant qu'un affichage pour retenir les services contractuels d'entretien de la patinoire pour la saison 2020-2021;

Considérant que 2 offres ont été reçues;

2021-01-032

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil accepte l'offre contractuelle de Monsieur Charles Chrétien au montant de 4 000 \$ étant la plus basse offre reçue pour la saison 2020-2021 relative à l'entretien de la patinoire incluant l'arrosage et le déneigement.

ADOPTÉE

10.3 Aide financière « Joutes rouges » – Conseil Sport Loisirs de l'Estrie - Achat matériaux (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Joutes rouges » auprès du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie visant l'achat de matériaux pour la patinoire et l'organisation d'animation;

Considérant que la demande d'aide financière au montant de 5 000 \$ a été acceptée et que la ville doit fournir un montant de 10 %, soit 500 \$;

2021-01-033

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise l'achat de matériaux pour les bandes de patinoires et fournitures servant à la préparation des bandes.

À la suite de la compilation des dépenses, le solde du montant sera investi pour mettre en place de l'animation sur la patinoire.

Le comité Loisirs Hampden-Scotstown participera à ce projet.

ADOPTÉE

10.4 Programme d'aide financière « Initiative de tourisme hivernal » (résolution)

Considérant qu'un nouveau projet à débiter au cours des derniers jours par l'aménagement d'une piste de ski de fond et un sentier pour raquettes dans le Parc municipal Walter-MacKenzie et se prolongeant sur la piste cyclable du Marécage des Scots situés dans le Parc régional de la MRC du Haut-St-François;

Considérant que la piste de ski de fond et le sentier de raquette sont aménagés pour offrir une longueur de 4 km aller seulement pour la première année d'instauration, donnant une longueur totale de 8 km aller-retour;

Considérant que la piste est ouverte seulement depuis 15 jours et déjà il est remarqué une augmentation journalière des usagers et que les gens des municipalités environnantes viennent de plus en plus pratiquer ces sports d'hiver;

Considérant que ce projet est l'initiative des Loisirs de Hampden-Scotstown avec la participation de la Ville de Scotstown;

Considérant que la piste de ski de fond et le sentier pour raquettes pourraient être aménagés sur une longueur de plus de 8 km aller, ce qui totalise une longueur aller-retour de plus de 16 km;

Considérant que ces pistes sont situées dans un site boisé, longeant une bonne partie un ruisseau permettant aux usagers d'admirer la nature et pouvant observer la faune et la flore;

Considérant que les gens pratiquent plus régulièrement des sports individuels ou en bulle familiale en raison de la pandémie de la COVID-19 et que ces nouveaux aménagements favorisent la relaxation, la santé mentale et des saines habitudes de vie tout en permettant la pratique d'exercice en période hivernale;

Considérant que la Ville de Scotstown souhaite panifier, supporter et favoriser une aide importante à l'organisme les Loisirs de Hampden-Scotstown qui sont une équipe minime de bénévoles;

2021-01-034

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Ville de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Initiative de tourisme hivernal » pour l'achat d'équipements servant à l'entretien mécanique et accessoires de la piste de ski de fond.

Que la ville de Scotstown demandera au comité Loisirs Hampden-Scotstown de participer avec elle à ce projet.

Le conseil municipal mandate Madame Monique Polard, directrice générale à préparer et soumettre le dossier auprès de Développement économique Canada et à signer tous les documents au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.5 La Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec (résolution)

Attendu que le conseil municipal, est fier des résidents de Scotstown qui par leur bénévolat travaillent au développement de la municipalité et bénéficie au réseau social;

2021-01-035

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Ville de Scotstown soumette la candidature de résidents de Scotstown pour la distinction de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés ayant fourni de leur temps, et ce bénévolement pendant plusieurs années ainsi qu'au sein de plusieurs organismes communautaires.

ADOPTÉE

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

11.1 Transport de personnes HSF – Autorisation pour la cotisation 2021 (résolution)

ATTENDU que l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-St-François;

ATTENDU que la Ville de Scotstown adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la Ville Mandataire est East Angus;

ATTENDU que la Ville de Scotstown approuve les prévisions budgétaires 2021;

ATTENDU que la Ville de Scotstown approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports.

2021-01-036

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la Ville de Scotstown autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 5 102 \$.

ADOPTÉE

11.2 Affiches de CSN installées sur les poteaux d'Hydro Québec au centre de la ville (résolution)

2021-01-037

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les affiches en coroplaste de la CSN qui ont été installées sur les poteaux d'Hydro Québec au centre de la ville sur le chemin Victoria Ouest soient enlevées.

La réglementation municipale interdit l'installation d'affiche sur les poteaux d'Hydro Québec.

ADOPTÉE

Les membres du conseil acceptent d'ajouter le point suivant :

Réparation de fuite d'eau potable sur la rue Albert (résolution)

Considérant qu'une fuite d'eau potable a été découverte sur la rue Albert au cours des dernières heures;

Considérant qu'il est essentiel de réparer le tout le plus rapidement possible;

2021-01-038

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise la location de machinerie pour l'excavation et l'achat des fournitures et matériaux granulaires indispensable pour la réparation de la fuite.

La signalisation sera installée et un avis d'ébullition sera remis aux citoyens de ce secteur si nécessaire.

ADOPTÉE

11.3 Aucun sujet

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Aucune question n'a été reçue.

13. Levée de la séance (résolution)

2021-01-039

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Sylvie Dubé, mairesse

Monique Polard, directrice générale